



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-06-19-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2019

Le dix-neuf juin deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le treize juin deux mil dix-neuf, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Eric CATHELINEAU, Johann BARANGER, Bruno MALLET, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Marie-Elisabeth PIGNON, Marylène GIRAUDON, Pascal POUBLANC, Sophie AUGER, Valérie BOUCHET, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Audrey GENTILLEAU, Philippe NOIRTAULT, Sandra VIDARD-ROUVREAU, Angélique BOURDIN, Cécile TAVENEAU.

Absents excusés : Emmanuel ROUSSELOT a donné pouvoir à Sophie AUGER
Damien PARNAUDEAU a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU

Absents non excusés : Chrystèle JARNY, Anthony PEIGNON, Jean-Pierre DUMEZ, Jean-René FALOURD, Patrice NIVAUULT, Mathieu MACOIN

Secrétaire de séance : Marie-France TALINEAU, assistée d'Angélique ROCHE PRIVE

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 3 juin 2019

Une remarque est formulée par Mr NOIRTAULT Philippe, concernant le tarif de la sonorisation, il y a eu 2 abstentions.

Aucune remarque supplémentaire n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 3 juin 2019 avec : 20 voix « pour »,

Plan de financement : rénovation de la maison du bourg de Soutiers

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes HT	
Lot 1 - Accueil Francette	180 506,00	Conseil départemental	
Lot 2 - Maison des associations	222 706,00	- Amende de police	10 000
		- CDAT	90 000
		Région :	
Maîtrise d'œuvre	43 624,00	-	
Contrôle (technique, amiante, SPS....)	7 636,00	Europe :	
		- Leader	25 000
Dépenses non éligibles DETR		Etat	
- Démarches administratives		- DETR - programme 2019	181 788
- Parking : Terrassements		- Contrat de ruralité	40 000
- Parking : Assainissement EP	77 000	Autofinancement	
- Revêtements		- Commune	184 684
TOTAL HT	531 472,00	TOTAL HT	531 472,00

Dépenses HT		Recettes HT	
Lot 1 - Accueil Francette	180 506,00	Conseil départemental	
Lot 2 - Maison des associations	222 706,00	- Amende de police	10 000
		- CDAT	90 000
		Région :	
Maîtrise d'œuvre	43 624,00	-	
Contrôle (technique, amiante, SPS....)	7 636,00	Europe :	
		- Leader	25 000
Dépenses non éligibles DETR		Etat	
- Démarches administratives		- DETR - programme 2019	181 788
- Parking : Terrassements		- Contrat de ruralité	40 000
- Parking : Assainissement EP	77 000	Autofinancement	
- Revêtements		- Commune	186 359.20
		- FCTVA	104 619.20
TOTAL HT	531 472,00		
TVA	106 294.40		
TOTAL TTC	637 766.40	TOTAL TTC	637 766.40

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 20 voix pour, DECIDE :

- **De valider** ce plan de financement prévisionnel
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions pour ce dossier.

Informations et questions diverses

- Monsieur MALLET Bruno informe le conseil que la fibre optique va être installée sur 2 kilomètres
- Points sur les travaux voirie par Monsieur GUINARD Jean Luc : 2 chemins sont proposés pour compléter l'enveloppe budgétaire restante sur ce programme.
- Projet de nettoyage des trottoirs par une entreprise : demande d'un essai en septembre pour voir le résultat concrètement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.

Le Maire,
Benoît PIRON


